



MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 743 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* lors de l'assemblée du 15 décembre 2025.

Le règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs pour certains services pour l'année financière 2026 et pour fixer les modalités de perception.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 DÉCEMBRE 2025**


Valérie Manseau

Greffière et greffière-trésorière adjointe